

# Trafic de stupe à Nice : jusqu'à six ans ferme pour les organisateurs

Plusieurs dizaines de kilos de cannabis saisis, des heures et des heures d'écoutes téléphoniques accablantes, quatorze interpellations et autant de condamnations. Le tribunal correctionnel de Nice vient de sanctionner tout un réseau de trafic de stupéfiants qui sévissait à Nice-Nord, dans le quartier de Las Planas, infligeant jusqu'à six ans de prison ferme à ses organisateurs. L'affaire avait démarré par un heureux hasard. En janvier 2014, lors de perquisitions boulevard Comte-de-Falcon, les gendarmes de la brigade motorisée de Nice tombent sur une cave faisant office de planque. À l'intérieur, 7 kg de cannabis, 19 g de cocaïne et tout le matériel évoquant la présence d'un trafic de drogue.

## Le tribunal plus sévère que le parquet

Les empreintes digitales relevées sur place mèneront les enquêteurs à Aïmen Ben Mansour et Sany Dos Reis Varela, tous deux aujourd'hui âgés de 26 ans. Au terme de deux jours d'audience, le tribunal correctionnel présidé par Annie Bergougnous leur a infligé les plus lourdes peines : six ans de prison. Tous deux ont été identifiés comme

les organisateurs d'un trafic de quartier qui gangrenait la vie quotidienne du quartier Las Planas. Des organisateurs qui semblaient eux-mêmes scindés en deux clans. Sany Dos Reis Varela opérait avec Riad Mimouni, condamné à quatre ans de prison. Aïmen Ben Mansour, lui, travaillait en lien avec Gilson Fortes Tavares. Condamné à cinq ans ferme, ce prévenu, qui comparaisait libre, a quitté l'audience menottes aux poignets.

Wissem Hadraoui, présenté par le procureur comme « le comptable » de la bande, a lui aussi écopé de cinq ans de prison. Les autres peines vont de six mois avec sursis à deux ans ferme pour les nourrices, revendeurs, guetteurs et intermédiaires divers qui complètent ce tableau, sombre et parfois violent, avec pour toile de fond le boulevard Henri-Sappia. Le tribunal est globalement allé au-delà des réquisitions du parquet, qui avait requis jusqu'à cinq ans de prison.

## « France oubliée »

Dès lors, certains condamnés pourraient interjeter appel. Sany Dos Reis Varela en a déjà décidé ainsi, indique M<sup>e</sup> Jean-Pascal Padovani. « Ce n'est pas

le procès de dealers mais d'une France oubliée, a plaidé l'avocat à l'audience. La France des jeunes de quartiers sans diplôme, sans avenir, dont le quotidien est la violence ou la drogue que l'on trouve dans chaque ruelle, chaque dédale d'immeuble. Au moment où je plaide, le trafic continue. »

De la drogue avait bien été saisie lors des interpellations (21 kg de cannabis). Dans la panique, certains avaient littéralement jeté l'argent par les fenêtres à l'arrivée des forces de l'ordre - près de 30 000 €. Resté que le dossier reposait surtout sur des écoutes téléphoniques, « ne livrant qu'une image parcellaire de la réalité », a regretté M<sup>e</sup> Guillaume Carré, l'avocat de Ben Mansour.

Comme M<sup>e</sup> Audrey Vazzana, conseil de Mimouni, M<sup>e</sup> Carré a contesté à son client l'étouffe d'un organisateur, au sein d'un réseau à la hiérarchie pas si claire à ses yeux. Une certitude pour M<sup>e</sup> Carré, en revanche : « Ce procès illustre l'échec de la politique pénale anti-cannabis. Tant qu'on ne résoudra pas le problème d'une production de cannabis qui répond allègrement à la demande, il y aura toujours des tentations... »

C. C.